



**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 11 février 2021 du CEAB
Tenue à 18h00, via visioconférence ZOOM en raison de l'épidémie de Covid 19**

28 membres du Collège sont présents à cette Assemblée.
5 procurations ont été déposées.

Il s'agit de :

Présents

- Cédric BOURGOIS
- Fabian FONTENELLE
- Sebastien DECKMYN
- Jean-Claude EMBRECHTS
- Davor KUNIKA
- Vincent BARBIER
- Didier GOFFAUX
- Christian VAN NIEUWENHOVE
- Serge LIBERT
- Annie BAISE
- Jacques MOUVET
- Riccardo ZUCCOLINI
- Jean-Philippe PAQUET
- Dominique MAUS
- Olivia AUQUIER
- Martine GIARD
- Michèle VILLE
- Didier HAVENNE
- Pierre FRANCOTTE
- Joel SYNE
- Claudio IODICE
- Philippe SEGUIN
- Thierry MODAVE
- Vincent MESTDAGH
- Benoit DANGOISSE
- Paul JACQUES
- Jean ANNART
- Alain MEESSEN

Procurations

- Hubert MUSTY (procuration Cédric BOURGOIS)
- Catherine DACHY (procuration Cédric BOURGOIS)
- Dominique NIHOUL (procuration Cédric BOURGOIS)
- Muriel PETRE (procuration Cédric BOURGOIS)
- Muriel PETRE (procuration Claudio IODICE)

Total de voix : 31

2 procurations sur 4 non recevable auprès de Cédric BOURGOIS (maximum 2 procurations)

La séance est ouverte à +/- 17h55.

En raison de l'épidémie de Coronavirus - Covid 19, la présente AG s'est tenue sous forme d'une visioconférence ZOOM. Les votes ont été réalisés via la plateforme web Strawpoll



Les participants à l'AG ont reçu, via livreur à domicile, un petit colis cadeau composé de produits de la région de Liège (sauf inscriptions tardives)

1. Programme – ordre du jour et décisions

- 1/ Approbation du PV de l'AG du 2020
- 2/ Rapport d'activité 2020
- 3/ Présentation du bilan comptable + approbation par les vérificateurs aux comptes
- 4/ Rapport des membres : Radiation des membres, nouveaux membres et rapport du comité d'agrération
- 5/ Décharge aux administrateurs
- 6/ Elections des nouveaux administrateurs
- 7/ Budget prévisionnel 2021
- 8/ Fixation cotisation 2021 et réforme des statuts
- 9/ Programme de 2021, activités

L'ordre du jour de l'assemblée générale est expliqué par le président du CEAB, Cédric Bourgois.

Diffusion du PowerPoint de présentation pour l'AG

Disponible sur le site internet du CEAB.

1. Approbation du PV de l'AG du 20/02/2020 (disponible sur le site web du CEAB)

> L'assemblée n'a pas de remarque. Ce PV est approuvé.

2. Rapport d'activité de 2020

> Le rapport d'activité de 2020 :

Les activités de 2020, année très spéciale vu l'épidémie de covid 19, ont été en résumé :

- 02/01/2020 : Note relative à la situation d'expert judiciaire
- 31/01/2020 : Cocktail du nouvel an 2020
- 20/02/2020 : Assemblée générale du CEAB
- 06/04/2020 : Note relative au Covid – confédération Construction
- 15/04/2020 : Tool box luxembourgeois
- 23/04/2020 : Travailler en sécurité
- 28/04/2020 : Mémorandum de déconfinement (nr 1)
- 27/04/2020 : Note relative aux prolongations de délai réalisée par Me B. Francis
- 11/05/2020 : Comité technique architectes CSTC
- 14/05/2020 : Note relative aux travaux parlementaire en matière de mitoyenneté
- 14/05/2020 : Annonce de la reconnaissance de la formation à l'expertise judiciaire du CEAB par le SPF Justice
- 15/05/2020 : Mise à jour du mémorandum de déconfinement
- 17/05/2020 : Note relative au fonctionnement des Tribunaux de Bruxelles
- 25/05/2020 : Note relative à la carte d'expert judiciaire
- 26/05/2020 : Déconfinement, avis du SPF Justice
- 01/06/2020 : Nouveau RGIE
- 03/06/2020 : Expertise et déconfinement / phase 3
- 05/06/2020 : Nouvelles conditions d'assurance AR-CO
- 17/06/2020 : Webinaire Assurance collective AR-CO
- 18/06/2020 : FAQ assurance collective AR-CO
- 28/07/2020 : expertise et (re)confinement
- 03/06/2020 : Expertise et déconfinement / phase 3
- octobre 2020 : début de la formation générale à l'expertise
- 25/10/2020 : note concernant le serment en fin de rapport
- 25/10/2020 : protocole et Covid 19
- 21/12/2020 : note relative aux frais de justice en matière pénale

La plupart des événements ont été organisés en distanciel ou sous formes de communications aux membres / sur le site internet.

Le CEAB c'est aussi un CA par mois (sauf en juillet), en distanciel cette année

Plusieurs réunions pour la réforme de la communication et image du CEAB (voir le compte-rendu concernant les travaux en cours avec l'agence de communication MIRUM), plusieurs contacts avec le SPF, l'assureur AR-CO, des contacts avec la plateforme Covid, plusieurs réunions avec l'UWA, etc.

L'administrateur Fabien Fontennelle présente le processus en cours de réforme de la communication et image du CEAB :

4 agences ont été consultées et le CA a opté pour l'offre de l'agence de communication MIRUM en vue d'une relance / redynamisation du CEAB avec des outils de communication et image actualisés aux moyens actuels.

La mission de MIRUM se présente en 3 phases qui sont l'analyse stratégique, la phase créative et la mise en œuvre.

La première phase se termine actuellement et la seconde phase a été confirmée à MIRUM. Cette seconde phase devrait se terminer en été 2021.

- Aucune observation n'a été formulée par l'assemblée.

3. Bilan + approbation par les vérificateurs aux comptes – décharge aux administrateurs

Les vérificateurs aux comptes sont Olivia AUQUIER et Serge LIBERT qui confirment que les comptes ont été vérifiés.

Comptes épargne et compte courant au 31/12/2020 : 116.886,26 €

Recettes en 2020 : 26.487,50€

Dépenses en 2020 : 32.461,03€

Perte en 2020 : 5.973,53€ (perte liée à la réduction de cotisation ramenée à 50.00€ en raison du Covid 19)

> Il est noté que le CEAB a pris en charge une partie de la prime d'assurance pour limiter en 2020, exceptionnellement, la différence de prix pour les membres assurés.

> L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'année écoulée.

> Aucune remarque n'est formulée sur les comptes et bilans qui sont par conséquent approuvés.

> pour l'exercice 2021, les vérificateurs aux comptes seront Olivia AUQUIER et Serge LIBERT

4. Rapport des membres : radiation des membres, nouveaux membres et rapport du comité d'agrégation

Un tableau de suivi de l'évolution des membres pour 2020 est présenté.

Le CEAB a accueilli 4 nouveaux membres en 2020

Sont accueillis : BRUYR Thibaut (EpT)
PICO Geoffrey (ST)
TUMERELLE Joël (EpT)
WILLAIME Bernard (EpT)

Les candidatures ont été suivies par le comité d'agrégation et l'administrateur Davor Kunica.

Le tableau de suivi des points formation est présenté.

> Dominique Maus attire l'attention sur la méthode compliquée pour implémenter les points formation dans l'intranet

> Il est aussi proposé de créer un formulaire d'attestation de formation avec estampillage du CEAB, ce qui améliorerait aussi la visibilité

5. Décharge aux administrateurs

L'assemblée donne décharge aux administrateur pour leur gestion durant l'exercice 2020.

6. Elections des nouveaux administrateurs

Mandats en cours :

2018 :	2019 :	2020 :
Cédric Bourgois Jean-Claude Embrecht Didier Goffaux Davor Kunica	Fabian Fontenelle	Vincent Barbier

Election de nouveaux administrateurs

Sébastien Deckmyn (réélection)

> Sébastien Deckmyn (actuel vice-président) présente sa demande réélection en tant qu'administrateur (second mandat)

> Il est élu à l'unanimité des voix via le système Strawpoll de vote en ligne.

Les autres membres du CA restent inchangés.

Le comité d'agrération reste formé identiquement.

7. Budget prévisionnel 2021

Le CA propose le budget prévisionnel 2021 suivant et détaille les points les plus marquants :

Dépenses : 32.026,00€

- Maintien de l'équilibre par rapport au budget de 2020
- Allouer un budget de 11.000€ pour la poursuite de la réforme de la communication

Recettes : 53.665,00€

- Retour des cotisations non réduites (cf point sur la réforme des statuts et catégories)
- Organisation d'une nouvelle session de formation à l'expertise judiciaire en fin d'année 2021 avec l'UWA

Bénéfice : 21.639,00€

> Ce budget est accepté et approuvé à l'unanimité.

8. Fixation des cotisation 2021 + prime AR-CO et réforme des statuts

8.a. : Présentation des cotisations :

- Expert « près les tribunaux » : 300 €
- Expert privé : 300 €
- Titulaire de professions associées : 100 €
- Membre stagiaire : 100 €

En 2020, vu l'épidémie, la cotisation avait été rabaisée à 50€

Le CA propose d'uniformiser les cotisations des membres experts « près les tribunaux » et expert privé ce qui est validé à l'unanimité par les membres.

8.b. : ARCO (assurance professionnelle) :

Présentation des tarifs 2021 :

- Nouveaux inscrits : 550€
- Pour ceux qui ont payé en 21/2020 : pas de prime à payer
- Rappel : pour la postériorité => Voir ARCO
pour les attestations => Voir ARCO
- 36 membres ont payé jusqu'en 2021
- 5 membres ont payé jusqu'en 2020

Question des membres :

> Peut-on demander à AR-CO de produire automatiquement les attestations d'assurance ?

> Expertises « hors canevas standard » : un formulaire peut-il être mis en place par AR-CO afin d'optimiser les demandes d'information => Claudio Iodice prendra contact avec AR-CO

8.c. : réforme des statuts

Le titre d'expert judiciaire est maintenant un titre encadré par la loi. Cette législation implique dès lors une révision des statuts du CEAB.

Un groupe de travail (administrateurs + comité d'agrément) s'est penché sur les statuts afin de formuler une première proposition

L'administrateur Davor Kunica présente le projet :

Catégorie 1 : « candidats »

- Rapports à fournir pour analyse par le comité d'agrément
- Formation continue
- Participation à des expertises judiciaire comme « stagiaire »

Catégorie 2 : « experts confirmés »

L'accès à cette catégorie n'est pas définitif :

- Rapports à fournir pour analyse par le comité d'agrément
- Formation continue
- Remises de dossiers

Les catégories « professions associées » et « honoraires » resteront inchangées

Les objectifs seraient :

- Nivellement par le haut
- Promotion de la formation
- Diffusion d'informations / promotion des échanges

Les membres évoquent les moyens suivants :

- Formations techniques liées à l'expertise (> voir modules techniques de la formation à l'expertise)
- Lancer une discussion de débat
- Mettre en place un système d'annonces entre experts : réseau d'entraide, assistance, formation des stagiaires, ...(> à proposer à Mirum)

9. Programme de 2021, activités

La proposition de programme d'activités 2021 est le suivant :

11 février 2021

Assemblée générale ordinaire



Avril – mai – juin 2021

3 soirées thématiques concernant les limites de la mission de l'architecte : conception, contrôle et conseil.
Soirées en visio conférence avec Me. Bernard Francis

Septembre 2021

Séminaire en soirée : « La responsabilité de l'architecte » : sera organisé en présentiel ou visio suivant les conditions sanitaires du moment

Octobre 2021

« Le contenu du DIU » : sera organisé en présentiel ou visio suivant les conditions sanitaires du moment

Novembre 2021

Gala de fin d'année (en présentiel, si autorisé)

A fixer :

Soirée sur la refonte des statuts du CEAB

Calendrier de la nouvelle session de formation à l'expertise judiciaire.

Communications :

Les membres sont invités à communiquer par e-mail les sujets qu'ils souhaiteraient voir être développés par le CEAB.

La séance est levée à +/- 19h15

Fait à Bruxelles le 11 février 2021

Le Président

Le Vice-Président